

L'UCSA-CGT vous informe

La station de Guadeloupe 1ère est empêtrée dans des méandres administratifs électoraux. C'est le seul établissement de France Télévisions où les élections professionnelles n'ont pas eu lieu. Mais la vie sociale se poursuit à France Télévisions et la nouvelle instance du CSE Central a été mise en place à Paris.

Un élu de Guadeloupe la 1ère, représentant du CE dans l'ancien CCE, a pu y assister grâce à l'intervention des élus du CSE et particulièrement grâce à celle des élus de la CGT. Un accord atypique (voir ci-dessous), puis un accord d'entreprise avec les organisations syndicales représentatives, a été validé par l'ensemble des élus pour y parvenir.

La CGT va toujours au-delà des dissensions pour l'intérêt des salariés.

En voilà une nouvelle preuve.

L'UCSA-CGT est aux côtés de tous les salariés de Guadeloupe la 1ère.

Paris, le 21 novembre 2018

Accord atypique validé par l'ensemble des élus du CSE Central

Les élus du CSE central proposent un accord atypique visant à assurer la représentation des salariés de l'établissement de Guadeloupe la 1ère au CSE central de France Télévisions.

Article 1 – A titre transitoire, les élus actent la présence du représentant du CE de Guadeloupe la 1ère en tant que membre à part entière du CSE central de France Télévisions.

Article 2 – Cette représentation atypique prendra fin dès que le futur CSE de Guadeloupe la 1ère aura désigné son représentant au CSE central de France Télévisions.